

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

30 avril 2018

Résumé Presse

SEANCE PUBLIQUE

1. INTERCOMMUNALES - IMIO - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du jeudi 7 juin 2018. Approbation.

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO auront lieu à Isnes, le jeudi 7 juin 2018 avec, à leur ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2017;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;

Assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts - mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales;
2. Règles de rémunération.
3. Renouvellement du Conseil d'administration.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant. Approbation.

Le Règlement Général de Comptabilité Communale prévoit en son article 14 la possibilité de déroger au principe des commandes à hauteur des douzièmes provisoires et ce, tant que les budgets n'ont pas été approuvés par les Autorités de Tutelle.

Ainsi, lors de ses séances des 29 mars et 09 avril 2018, le Collège communal a pris deux décisions afin de déroger à plusieurs articles budgétaires, à savoir :

<u>Description</u>	<u>Motivation du service</u>
Fournitures classiques écoles 1 à 6 Petit matériel pour les écoles	Dérogation requise en vue d'effectuer les achats regroupés pour la rentrée y compris journaux de classe
Fourniture pour entretien des voiries Fournitures techniques pour les cimetières (01) Entretien plantations cimetières (02)	Dérogation requise en vue de l'achat de matériaux de voirie pour les services techniques communaux
Prestations de tiers pour le stade de foot (assujetti TVA)	Réparation des portes d'accès à la zone réserve boissons (portes hors service, roulettes cassées), remplacement des roulettes et motorisation des portes limitant ainsi les chocs au niveau des montants et empêchant qu'elles se désolidarisent des rails

Au-delà, pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

1. Réparation de divers tronçons de l'Avenue des Artisans dans la ZAE de Ghislenghien. Approbation des conditions.
2. Abattoir communal d'Ath – Rénovation et amélioration pour le bien-être animal. Approbation des conditions.

3. POLICE LOCALE - Renouvellement du système d'alarme intrusion de la Police locale. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le système d'alarme intrusion de la zone de police montre des signes d'essoufflement et doit faire l'objet d'un renouvellement.

De plus, le Règlement général sur la protection des données – RGPD contient de nouvelles dispositions qui doivent permettre de gérer, traiter et sécuriser plus efficacement les données personnelles des citoyens.

Les locaux où se trouvent les ordinateurs et les serveurs contenant les logiciels et les données doivent être physiquement protégés. Cette protection consistant notamment en l'installation d'un système d'alarme performant.

Lorsque les locaux de police sont inoccupés, les recommandations du centre de crise dans le cadre de la menace OCAM sont l'armement des systèmes d'alarme.

Dans ses instructions au personnel, le Chef de Corps impose la mise en service de l'alarme lorsque le bâtiment est inoccupé.

4. FINANCES COMMUNALES - Budget 2018 ordinaire & extraordinaire version 2 et objets connexes. Approbation.

Le budget 2018 version 1 voté en séance du 08/01/2018 par le Conseil communal présentait un boni global de 4.457.220,26 € ainsi qu'un mali à l'exercice propre de 931.300,75 €.

Le CRAC, la DGO5 et la Ministre de Tutelle ont demandé à la Ville de réaliser un nouveau budget 2018 équilibré à l'exercice propre accompagné d'un plan de gestion afin d'optimiser la trajectoire budgétaire de la Ville et éviter ainsi à terme un déficit à l'exercice propre.

Un budget 2018 version 2 a dès lors été réalisé en y intégrant les modifications suivantes :

- Au niveau des dépenses de personnel – Intégration d'une nouvelle prévision salariale tenant compte des mouvements de personnel, maladies et absences opérés entre le 1er janvier et le 31 mars 2018, ainsi que prévoyant un non remplacement des départs naturels et une réduction de 30% des crédits budgétaires dévolus aux jobistes. Cela a permis de générer une économie de 210.000 € par rapport au budget 2018 version 1.
- Au niveau des dépenses de fonctionnement – Une nouvelle estimation des dépenses de

fonctionnement prenant en compte les informations disponibles au 31/03/2018 a permis de générer une économie de 147.000 € par rapport au budget 2018 version 1.

- Au niveau des dépenses de transfert – Ces dernières ont pu être réduites de 1.300.000 € par l'intégration des bonis présumés des comptes à clôturer de la Zone de Police et du CPAS.
- Au niveau des dépenses de dette – Une nouvelle estimation a été réalisée intégrant les modifications apportées au budget 2018 extraordinaire version 2. Ce recalcul a permis de réduire les crédits de dépense de 197.000 €.
- Au niveau des recettes de prestations – Le recalcul des dépenses de personnel et des dépenses de dette s'est accompagné d'une suppression du crédit spécial de recettes à l'article 00010/106-01.2018 a généré une réduction de 752.000 € des recettes de prestations.
- Au niveau des recettes de transfert – Les recettes fiscales et du fonds des communes ont été actualisées avec les informations disponibles au 31/03/2018. Cela a permis de dégager un boni de 370.000 € au niveau des recettes de transfert.

Ces corrections apportées au service ordinaire du budget 2018 ont permis de générer un boni à l'exercice propre de 561.107,78 € et un boni global de 5.318.318,34 €.

Au niveau du **service extraordinaire**, on constate que le Collège communal a réduit significativement la voilure en limitant les investissements 2018 aux projets pour lesquels la Ville est déjà engagée, ainsi qu'aux dépenses de première nécessité à concurrence de 400.000 €. Cette réduction des dépenses extraordinaires permet de réduire le recours à l'emprunt, ainsi que le dépassement de la balise au sortir de la mandature 2013-2018 qui passe de 7.400.000 € à 6.600.000 €.

En ce qui concerne l'**endettement** de la Ville, on constate que la fixation d'une balise à 80 €/habitant prévue dans le plan de gestion 2018 (soumis à l'approbation du Conseil communal du 30/04/2018) permet de stabiliser la dette à l'horizon 2023.

Le budget 2018 présente un exercice propre en boni. Cela a été rendu possible principalement par l'intégration des bonis du CPAS et de la Zone de Police. Pour assurer durablement l'équilibre budgétaire mis à mal par les éléments suivants qui génèrent une érosion du boni global :

- la cotisation de responsabilisation de la Ville et du CPAS en hausse constante ;
- les variations erratiques des additionnels à l'impôt des personnes physiques ;
- la charge d'une dette historique importante ;
- la hausse de la dotation à la Zone de Secours ;
- la structure patrimoniale importante de la Ville.

5. FINANCES COMMUNALES - Plan de gestion 2018 - Approbation.

Le Cabinet du Ministre des Pouvoirs Locaux a conditionné l'approbation du budget 2018 version 2 de la Ville à la présentation d'un nouveau plan de gestion pour redresser la situation budgétaire de la Ville.

Ce plan de gestion a été réalisé en collaboration avec le CRAC et intègre les principales remarques émises par le Centre.

6. FINANCES COMMUNALES - Douzièmes provisoires mai & juin 2018. Approbation.

Le budget 2018 a été voté le 08/01/2018, et a de facto permis de disposer de douzièmes provisoires jusqu'au 19/02/2018, date de l'arrêté de non-approbation du budget 2018 par la Ministre de Tutelle. Du fait du rejet du budget 2018 ordinaire, la Ville ne dispose légalement plus de douzièmes provisoires pour 2018. Le budget 2018 version 2 sera voté en séance du 30/04/2018 et sera dans le meilleur des cas approuvé par les organes de tutelle début juin 2018. Dans l'attente de l'approbation du nouveau budget 2018, la Direction Finances propose de voter 2 douzièmes provisoires pour les mois de mai et juin 2018 et ce conformément aux prescriptions du Règlement Général de la Comptabilité Communale.

7. DOMAINE COMMUNAL - Convention de mise à disposition d'une salle de découpe de l'abattoir. Décision.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention de mise à disposition de la salle de découpe de l'abattoir n°CE140/1, ainsi que le matériel s'y trouvant (lavabo stérilisateur, chauffe-eau électrique) à M. WATTE.

8. VOIRIES COMMUNALES - FRIC 2017-2018. Travaux de rénovation extraordinaire de divers tronçons de voiries. Réfection de surfaces en hydrocarboné / enduisages. Modifications suite aux remarques du pouvoir subsidiant. Approbation.

Récemment, le Conseil communal a approuvé deux dossiers d'entretien extraordinaire de divers tronçons de voiries dans le cadre du Fonds Régional d'Investissements Communal, à savoir, un projet relatif à de l'enduisage et un autre portant sur la réfection de surfaces en hydrocarboné.

Dans la foulée, ils ont été envoyés au Département des Infrastructures Subsidiées du Service Public de Wallonie qui a remis ses avis sur les projets en question.

Ceux-ci comportent des remarques tant sur le plan administratif que technique.

Il est donc nécessaire d'apporter les corrections dans les cahiers spéciaux des charges, les métrés et les avis de marché.

9. RENOVATION URBAINE - Aliénation de la parcelle cadastrée section D n°781X2 sise

rue des Récollets à Ath. Décision.

En son temps, la Ville a acquis, dans le cadre d'une opération de rénovation et de revitalisation urbaine menée conjointement par elle et le FOREM, un ensemble de bâtiments et terrains inscrits entre les rues de la Station, des Récollets et de Dendre.

A travers de lourds investissements financés quasi à 100% par les Communautés européennes et la Région Wallonne, le FOREM a aménagé la Maison de l'Emploi et ses abords après avoir dégagé une série de parcelles, de ruines industrielles.

Il a remis à la Ville l'ancienne maison de maître Descamps et ce, pour un bail de très longue durée. C'est à cet endroit qu'une crèche a été installée par le CPAS.

Sur l'angle opposé, les terrains et les maisons acquis au fil du temps ont été cédés à la société de logements publics qui a créé 10 logements locatifs. Quant à la Ville, elle a rénové 3 logements qu'elle a vendus.

Il reste une annexe, un mur en ruine et une parcelle de terrain qui sépare la fin des parcelles occupées et acquises par la société de logement et les limites du centre de radiologie sis rue des Récollets, n°40.

Cet ensemble relativement vétuste est pourtant partiellement occupé par le centre de radiologie pour y loger quelques matériels en relation avec ses activités.

L'annexe est propriété de la Ville.

Quant au mur, il constitue plutôt un handicap qu'un avantage. Il doit être démoli faute de quoi, il risque un jour de se retrouver dans l'aire de passage des nombreux piétons qui, des quais de la gare ou en provenance du faubourg de Mons, après avoir utilisé le tunnel, se dirigent vers les centres scolaires en joignant la rue de Dendre.

Ce n'est pas tellement le prix qui doit intéresser la Ville, mais bien la qualité du mur de clôture qui sera érigé en lieu et place de ces ruines.

Le notaire Barnich a estimé le terrain avec annexe d'une superficie de 1a 59ca, qui sert en partie d'assiette à ce mur.

Suivant promesse unilatérale d'achat, la société CIMA accepte d'acquérir avec obligation de reconstruire le mur séparant sa propriété de la venelle des Estampes.

-
- 10. BATIMENTS SCOLAIRES - PPT 2017 - Ecole communale de Meslin-L'Evêque.
Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage par du double vitrage à haut rendement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.
Approbation.**
-

Dans le cadre de l'appel à projets Programme Prioritaire des Travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ville avait inscrit différents projets.

Le dossier relatif au remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage par du double vitrage à haut rendement, a reçu un avis favorable du Conseil de l'Enseignement des Communes et de Provinces – CECP, et fait donc partie des candidats à l'éligibilité pour 2017.

Un constat de faiblesse au niveau de l'enveloppe a en effet été constaté. De plus, l'évident état de vétusté a permis de classer ces travaux comme étant prioritaires.

11. BÂTIMENTS SCOLAIRES - PPT 2017 - Remplacement des menuiseries extérieures et pose de faux plafond isolé à l'école Léon Trulin. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de l'appel à projets Programme Prioritaire des Travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ville avait inscrit différents projets.

Le dossier relatif au remplacement d'une partie des menuiseries extérieures en simple vitrage par du double vitrage à haut rendement ainsi que l'isolation thermique des plateformes (toitures) à l'école Léon Trulin, a reçu un avis favorable du Conseil de l'Enseignement des Communes et de Provinces – CECP, et fait donc partie des candidats à l'éligibilité pour 2017.

Le marché a été divisé en lots comme suit :

- Lot 1 (Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Léon Trulin),
- Lot 2 (Réalisation de faux-plafond isolé dans les classes).

12. ABATTOIR COMMUNAL - Mise en concession de l'abattoir communal. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le secteur de la viande et particulièrement des abattoirs est en mutation constante.

La concurrence des pays de l'est et les exigences des grands groupes de distribution accentuent la pression sur les résultats de l'abattoir d'année en année.

L'abattoir communal a de plus en plus de difficultés à rencontrer les exigences légales et opérationnelles et se trouve à un tournant de son activité dans un environnement en évolution permanente.

Afin d'accrocher le « bon wagon » dans le secteur de la viande, le Collège communal souhaite explorer la piste d'une mise en concession de l'abattoir communal afin d'assurer la pérennité de cet outil important pour le secteur primaire du Val de Dendre.

L'objectif étant de voir si un partenariat peut être trouvé dans le secteur des abattoirs pour assurer un développement harmonieux de cette vitrine agricole de la Ville.

Un document de consultation visant à atteindre cet objectif a été rédigé.

Un avis de mise en concession sera lancé au Bulletin des Adjudications dès approbation du projet par le Conseil communal.

13. PLAN DE COHESION SOCIALE - Rapports financiers 2017. Approbation.

Conformément aux directives de la Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale, l'octroi du solde des subventions liées au Plan de Cohésion sociale 2017 est soumis à l'approbation des rapports financiers.

Les rapports doivent être approuvés par le Conseil communal et d'être renvoyés à la DICS pour le 31 mars de cette année avec dérogation jusqu'au 30 avril 2018.

14. ACADEMIE DE MUSIQUE - Appel aux candidats à la fonction de sous-directeur à mi-temps au 1er juillet 2018.

M. Yves DATH, sous-directeur de l'Académie de musique à mi-temps, est admis à la pension de retraite au 1er juillet 2018.

Dès lors l'emploi de sous-directeur dans l'établissement sera vacant à mi-temps.

Selon le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné, article 39 bis, le pouvoir organisateur arrête le profil de la fonction après consultation de la COPALOC et lance un appel aux candidats selon les formes déterminées par le Gouvernement sur proposition de la commission paritaire centrale.

L'appel à la candidature doit être adressé à tout membre du personnel enseignant répondant aux conditions de l'art. 40 dudit décret pour l'admission au stage.

=====